

DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL
des DÉLIBÉRATIONS**

2ème RÉUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE 2019

Séance du 3 avril 2019

CD20190403_3
id. 4484

Le 3 avril 2019, les membres du Conseil départemental légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département (82 Montauban), sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil départemental.

*Nombre de membres du Conseil départemental : 30
Quorum : 16*

Présents :

M. ALBUGUES, M. ASTRUC, Mme BAREGES, Mme BAULU, M. BEQ, M. BERTELLI, M. BESIERS, Mme BOURDONCLE, Mme CABOS, Mme COLOMBIE, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, M. DESCAZEAUX, Mme FERRERO, M. GONZALEZ, M. HEBRARD, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme MORVAN, Mme NEGRE, Mme RIOLS, M. ROGER, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, Mme TURELLA-BAYOL, M. WEILL

Absent(s) représenté(s) :

M. BAYLET (pouvoir à Mme LE CORRE), M. HENRYOT (pouvoir à Mme BAULU), M. VIGUIE (pouvoir à M. ASTRUC)

Le quorum légal est atteint, l'Assemblée départementale a délibéré.

DÉLIBÉRATION

**INSTITUT MÉDICO-ÉDUCATIF PROFESSIONNEL DE MIMIZAN
PROJET D'EPRD 2019**

Monsieur le Président soumet à l'examen de l'Assemblée l'état de prévisions des recettes et des dépenses (EPRD) pour 2019 de l'institut médico-éducatif et

professionnel de Tarn-et-Garonne, tel qu'il a été adopté par la commission de surveillance.

Il rappelle que conformément à la délibération en date du 13 mars 2018, un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) a été signé avec l'agence régionale de santé nouvelle aquitaine (ARS). De ce fait, l'IMEP est tenu de présenter un état prévisionnel des recettes et des dépenses (EPRD) en lieu et place de l'ancienne maquette budgétaire M22, conformément aux dispositions de l'arrêté du 27 décembre 2016.

Ce document budgétaire pluriannuel déroge à la règle comptable de l'équilibre strict dépenses/recettes, et prévoit, conformément aux articles R314-221 et suivants du code de l'action sociale et des familles, que l'EPRD doit satisfaire les conditions suivantes :

- 1 - L'état des prévisions de recettes et de dépenses tient compte des engagements prévus au contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens ;
- 2 - En cas de situation financière dégradée, il intègre les mesures de redressement adaptées.
- 3 - Chacun des comptes de résultat prévisionnels respecte l'équilibre réel défini comme suit :
 - les produits de la tarification sont ceux notifiés ;
 - les recettes et les dépenses sont évaluées de façon sincère ;
 - le remboursement de la dette en capital n'est pas couvert par le produit des emprunts, sauf dans le cas de renégociation de ceux-ci ;
 - la capacité d'autofinancement est suffisante pour couvrir le remboursement en capital des emprunts à échoir au cours de l'exercice ;
 - les recettes affectées sont employées à l'usage auquel elles sont prévues.

I – Présentation du projet d'EPRD 2019

Dans l'attente de la notification de la dotation annuelle 2019 de l'ARS, de la clôture définitive de l'exercice 2018 et de l'affectation du résultat 2018, il est donc proposé aujourd'hui à l'Assemblée de se prononcer sur un EPRD 2019 « provisoire » permettant de voter les crédits nécessaires à la continuité du service.

Après la validation en juin prochain de l'état réalisé des recettes et des dépenses (ERRD) en lieu et place du compte administratif, la reprise du résultat de l'exercice 2018 s'effectuera lors de la session du vote de la décision modificative où un EPRD « définitif » validé par l'ARS, sera alors présenté.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le projet d'EPRD 2019 s'élève à 2 683 466 € en dépenses et à 2 601 086 € en recettes.

Le montant estimatif de la dotation annuelle 2019 attendu de l'ARS est évalué à 2 427 642 €.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

GROUPE I : Dépenses afférentes à l'exploitation courante

	Crédits 2019
<u>Compte 60</u> <u>Achats et variation des stocks</u>	
Comptes 606 Achats non stockés de matières et fournitures (alimentation principalement)	238 550 €
<u>Compte 61</u> <u>Services extérieurs</u>	
Comptes 611 Prestations de services par des entreprises.....	10 600 €
<u>Compte 62</u> <u>Autres services extérieurs</u>	
Comptes 624 Transports de biens, d'usagers et transports collectifs du personnel.....	30 545 €
Comptes 625 Déplacements, missions et réceptions.....	2 500 €
Comptes 626 Frais postaux et frais de télécommunications.....	5 500 €
Comptes 628 Divers (prestation de nettoyage extérieur).....	22 740 €
Sous-total des dépenses du groupe I.....	310 435 €

GROUPE II : Dépenses afférentes au personnel

	Crédits 2019
<u>Compte 62</u> <u>Autres services extérieurs.....</u>	5 040 €
<u>Compte 63</u> <u>Impôts, taxes et versements assimilés.....</u>	51 264 €
<u>Compte 64</u> <u>Charges de personnel.....</u>	1 997 562 €
Sous-total des dépenses du groupe II.....	2 053 866 €

GROUPE III : Dépenses afférentes à la structure

	Crédits 2019
<u>Compte 61 Services extérieurs</u>	
Comptes 613 Locations.....	9 430 €
Comptes 615 Entretien et réparations.....	50 320 €
Comptes 616 Primes d'assurances.....	9 100 €
Comptes 618 Divers.....	1 515 €
<u>Compte 62 Autres services extérieurs</u>	
Compte 623 Publicité, publications, relations publiques.....	1 490 €
<u>Comptes 63 Impôts, taxes et versements assimilés</u>	500 €
<u>Compte 65 Autres charges de gestion courante</u>	
Comptes 657 Subventions.....	316 €
Comptes 658 Charges diverses de gestion courante.....	5 005 €
Compte 6541 Créances admises en non valeur	0 €
<u>Compte 671 Charges exceptionnelles</u>	1 000 €
Opération d'ordre	240 489 €
Sous-total des dépenses du groupe III.....	319 165 €
TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT.....	2 683 466 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENTGROUPE I : Produits de la tarification et assimilés

	Crédits 2019
<u>Compte 73 Dotations et produits de tarification</u>	
Compte 731218 Dotation globale – Autres établissements et services sociaux et médico-sociaux.....	2 427 642 €
Compte 733222 Prise en charge au titre de l'article L242-4 du CASF (amendement CRETON, majeur handicapé).....	112 946 €
Sous-total des recettes du groupe I.....	2 540 588 €

GROUPE II : Autres produits relatifs à l'exploitation

<u>Compte 70</u> <u>Produits</u>	Crédits 2019
Comptes 708 Produits des activités annexes.....	5 826 €
<u>Compte 74</u> <u>Subventions d'exploitation</u>	
Compte 744 FCTVA	480 €
Compte 7481 Fonds pour l'emploi (temps partiel).....	10 000 €
Compte 7484 Aide à l'apprentissage.....	1 000 €
Compte 7488 Autres.....	1 500 €
<u>Compte 75</u> <u>Autres produits de gestion courante</u>	
Compte 754 Remboursements de frais.....	6 000 €
Compte 7588 Autres produits	0 €
Sous-total des recettes du groupe II.....	24 806 €

GROUPE III : Produits financiers, exceptionnels et non encaissables

<u>Compte 77</u> <u>Produits exceptionnels</u>	Crédits 2019
Compte 778 Autres Produits exceptionnels	0 €
Compte 777 Quote-part des subventions d'investissement.....	15 192 €
<u>Compte 78</u> <u>Autres produits</u>	
Compte 78742 Reprise sur provisions réglementées	20 500 €
Sous-total des recettes du groupe III.....	35 692 €

Déficit prévisionnel 2019	
(sans reprise des résultats).....	82 380 €
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT.....	2 683 466 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Le projet d'EPRD 2019 est en conformité avec le plan pluriannuel d'investissement et se présente comme suit en investissement :

<u>DÉPENSES</u>	Crédits 2019
<u>Compte 20</u> <u>Immobilisations incorporelles</u>	
Compte 2031 Frais d'études <i>études concernant les travaux d'accessibilité bâtiments internat Nord et Sud</i>	27 000 €
Compte 205 Logiciels.....	300 €
<u>Compte 21</u> <u>Immobilisations corporelles</u>	
Compte 2135 Installations Générales, Agencements, Aménagement des Constructions <i>Travaux de réfection du fronton</i>	15 000 €
Compte 2154 Matériel <i>Groupe électrogène, équipements des ateliers professionnels, remplacement des panneaux de basket, équipements de la lingerie</i>	51 000 €
Compte 2182 Matériel de transport <i>2 véhicules de 9 places et un véhicule de fonction</i>	70 000 €
Compte 2183 Matériel de bureau et informatique	11 500 €
Compte 2184 Mobilier <i>Internat Nord, foyers, écoles, groupes éducatifs</i>	31 000 €
Compte 2188 Autres immobilisations corporelles	4 000 €
<u>Compte 23</u> <u>Travaux en cours</u>	
Compte 2313 Constructions en cours <i>Travaux d'accessibilité et de réhabilitation de l'internat Nord et Sud, cablage informatique, Chauffage, création d'une salle d'archives, ...</i>	505 700 €
Total des dépenses réelles d'investissement.....	715 500 €

Le détail des investissements prévus à l'IMEP au cours des 5 prochaines années est présenté dans le plan pluriannuel d'investissements qui fait l'objet d'un rapport complémentaire.

RECETTES

Compte 10222 FCTVA	70 500,00
Compte 13188 Autres subventions d'équipement transférables	303 849 €
Total des recettes nouvellement inscrites	374 349 €

Capacité d'autofinancement (CAF) dégagée sur l'exercice	122 417 €
Prélèvement sur le Fonds de Roulement Net Global (FRNG)	218 734 €

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	715 500 €
--	------------------

II – Affectation des résultats :

Lors de la décision modificative en octobre 2019, les résultats de fonctionnement de 2017 et 2018 feront l'objet d'une affectation. En effet, en gestion « EPRD », le résultat est repris dès l'exercice suivant, et non plus en N+2.

III – Attribution d'une subvention à la coopérative scolaire :

Comme chaque année, l'IMEP de Tarn-et-Garonne propose de verser une subvention de fonctionnement à la coopérative scolaire de l'unité d'enseignement affiliée à l'association départementale OCCE (office central de la coopération à l'école) des Landes.

Le montant de cette subvention pour l'année 2019 est fixée à 316 €. Elle permettra de financer des livres et fournitures diverses en complément de ceux fournis par l'institut médico-éducatif et professionnel de Tarn-et-Garonne.

IV – Les provisions

Conformément à la demande de l'ARS, il convient de constituer une provision réglementée pour renouvellement des immobilisations à hauteur du montant de recette relatif au FCTVA à percevoir en 2019, soit 70 500 €.

Afin d'atténuer la dotation aux amortissements de l'exercice, il convient, conformément au PPI, de prévoir une reprise d'un montant de 20 500 € sur les provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations.

Montant de la provision au 01/01/2019 :	127 000 €
Reprise sur provision 2019 :	- 20 500 €
Constitution de provision 2019 :	70 500 €
Montant de la provision fin 2019 :	177 000 €

*
* *

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu le Code de l'action sociale et des familles et notamment les articles R314-221 et suivants,

Vu l'avis de la commission des finances,

Vu la délibération de l'Assemblée départementale du 13 mars 2018 relative à la signature des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- Approuve, tel que susvisé, le projet d'état de prévisions des recettes et des dépenses 2019 de l'institut médico-éducatif et professionnel de Tarn-et-Garonne à Mimizan-Plage étant précisé que le niveau de vote des dépenses et des recettes de la section d'exploitation s'effectue par groupe ;
- Approuve l'attribution d'une subvention de 316 € à la coopérative scolaire et ratifie l'inscription des crédits correspondants à l'article 6578 ;
- Décide la constitution d'une provision réglementée pour renouvellement des immobilisations à hauteur de 70 500 € (article 68742) ;

- Décide la reprise de provision réglementée pour renouvellement des immobilisations à hauteur de 20 500 € (article 78742).

Pour : 29

Contre : /

Abstention : 1

Adopté.

Le Président ,

Christian ASTRUC